

Un livre blanc pour réguler les projets d'aménagement

Construction Pour faire évoluer le cadre des concertations en matière d'aménagement, une quinzaine d'associations ont planché pendant deux ans sur un document regroupant leurs revendications.

Ce livre blanc a été présenté. Ses auteurs rappellent que la loi cantonale impose une concertation préalable pour toute élaboration de nouveaux plans localisés de quartier (PLQ), mais déplore que le cadre actuel manque de règles d'application précises.

La démarche de ces entités regroupant notamment Sauvegarde Genève, l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs, plusieurs groupements du Grand-Saconnex et l'Association des habitants du quartier de la Bourgogne, vise à instaurer un cadre légal «clair, transparent et contraignant». Le texte demande que la concertation garantisse l'égalité de parole, la transparence à chaque étape et une décision collective prise à la majorité, intégrant toutes les parties prenantes.

Il exige aussi que tous les acteurs concernés, y compris les habitants, associations, autorités, experts et promoteurs soient identifiés avec leurs affiliations pour éviter les conflits d'intérêts et assurer une participation équilibrée. Les organisateurs des concertations doivent également être «indépendants des autorités et des intérêts financiers».

Enfin, il souhaite que «les informations, contraintes, décisions et impacts soient communiqués clairement en amont et tout au long du processus, avec des comptes rendus détaillés et une restitution finale dans un délai de trente à soixante jours suivant la dernière séance».

Que pense le Département du territoire (DT) de ces revendications? «Elles donnent une vision réductrice de la manière dont sont conduits les projets et proposent de mettre sur le même plan toutes les voix, ce qui est problématique», indique la chargée de communication du DT, Rafaële Gross-Barras.

Le Département n'entend donc pas procéder à une révision à proprement parler du processus de concertation. Il souligne que ce dernier évolue au fil du temps. «Depuis maintenant dix ans, les pratiques ont beaucoup évolué et les démarches se sont améliorées», indique la porte-parole.

Caroline Zumbach